

Conditions Générales de Prestation Easy'Home

Article 1 - GENERALITES

Toutes les prestations de Easy'Home sont soumises aux présentes conditions générales de prestations et prévalent sur toutes autres conditions sauf dérogation formelle et express de notre part.

Faire appel aux services de Easy'Home implique l'acceptation sans réserve de l'intégralité des clauses et conditions des présentes conditions générales de prestation sans lesquelles la prestation n'aurait pas lieu.

Article 2 - MODALITES D'INTERVENTION

Les prestations sont réalisées aux jours et heures convenus avec le client par téléphone ou par mail. Dans tous les cas, toute intervention a une durée minimale de deux heures. A la demande du client et après accord avec Easy'Home, l'intervention effectuée un dimanche ou un jour férié sera majorée de 50 %. Si le client souhaite annuler ou reporter une prestation, il doit en informer Easy'Home soit par mail easy-home@orange.fr, soit par téléphone 04.78.35.29.40 au plus tard 48h avant la date de la dite prestation reportée ou annulée.

Article 3 - DUREE

Le présent abonnement est fixé pour une durée indéterminée. Il peut être résilié à tout moment via un mail easy-home@orange.fr ou un appel téléphonique 04.78.35.29.40 parvenu à Easy'Home 48 heures au moins avant la prochaine intervention programmée.

Il peut être résilié à tout moment par Easy'Home en cas de non-respect par le client de ses obligations, ou en cas d'impossibilité de répondre favorablement aux demandes du client.

Article 4 - MATERIEL – PRODUITS D'ENTRETIEN – EAU - ELECTRICITE

Le matériel et les produits d'entretien nécessaires à l'exécution des services souscrits auprès de Easy'Home sont exclusivement fournis par le client. De même, les consommations d'eau et d'électricité nécessaires à la réalisation des prestations restent à la charge du client. Celui-ci s'engage à fournir des matériels et des produits conformes à la législation en vigueur et aux normes de sécurité, et à les conserver dans leur emballage d'origine afin que l'intervenant propreté puisse consulter les indications et précautions d'emploi. A défaut, la responsabilité du client pourra être engagée. Par ailleurs, en cas de fourniture de matériel ou produits inadaptés à la prestation demandée, Easy'Home ne peut garantir sa bonne exécution ou la réalisation de l'intégralité de la prestation.

Article 5 - PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

5.1 Tarifs

Les prestations sont facturées au tarif en vigueur à la date de la réalisation de la prestation. Ce tarif est susceptible d'évoluer à tout moment notamment en cas d'évolution de la législation sociale ou fiscale, Easy'Home s'engage à informer le client de toute augmentation de tarif au moins un mois avant son entrée en vigueur.

Le prix s'entend toutes taxes et frais inclus, à l'exclusion des frais liés aux matériels et produits d'entretien qui restent à la charge du client.

5.2 Contrôle des heures réalisées

Le client accepte sans condition l'organisation de Easy'Home vis-à-vis du contrôle des heures réalisées qui est effectué par l'intervenant propreté, employé de Easy'Home. Tout quart d'heure commencé est dû.

5.3 Non réalisation de la prestation

S'ajoutent aux prestations effectivement réalisées, les prestations programmées et non effectuées totalement ou partiellement du fait du client, notamment par annulation hors délai, impossibilité d'accéder sur les lieux de la prestation, fourniture de produits ou matériels non conformes ou non adaptés, ...

Il est ici rappelé que les présentes conditions générales sont constitutives pour Easy'Home d'une obligation de moyens et non d'une obligation de résultat. Ainsi, en cas d'impossibilité pour l'intervenant propreté d'effectuer la prestation pour une raison non imputable au client, celle-ci ne donnera pas lieu à facturation mais ne pourra faire l'objet d'aucun dédommagement.

5.4 Règlement des prestations

Une facture récapitulative mensuelle est adressée au client. Le règlement des prestations s'effectue au comptant et sans escompte par chèque, par CESU ou par prélèvement automatique et au plus tard le 25 du mois suivant l'exécution des prestations.

5.5 Pénalités de retard

Toute somme non payée à l'échéance entraînera :

- le paiement d'une somme de 50 € au titre des frais forfaitaires d'ouverture du dossier d'impayé
- le remboursement à Easy'Home des frais bancaires qu'elle aurait à supporter, du fait d'un rejet du chèque, du prélèvement ou du virement
- l'exigibilité immédiate de toutes les factures non encore échues
- la suspension ou l'annulation, au choix de Easy'Home, de toute commande ou prestation en cours

Toute facture recouvrée par voie contentieuse sera majorée d'une indemnité fixée forfaitairement à 15 % des sommes dues avec un minimum de 100 €.

Par ailleurs, le défaut de paiement après mise en demeure restée infructueuse 8 jours, pourra entraîner la rupture du contrat aux torts exclusifs du client. Dans ce cas, le client devra verser à Easy'Home une indemnité forfaitaire égale à 5 semaines de prestations.

Conditions Générales de prestation Easy'Home

5.6 Réduction ou crédit d'impôt

Easy'Home est une société prestataire de services à domicile agréée par l'Etat. Les prestations effectuées dans le cadre de cet agrément permettent aux clients de Easy'Home de bénéficier des réductions fiscales ou du crédit d'impôts en vigueur. Le client est averti qu'il pourra utiliser l'attestation fiscale fournie dans le cadre des prestations effectuées par Easy'Home uniquement s'il remplit les conditions d'éligibilité aux avantages fiscaux qui sont fixées par la législation en vigueur. Le client reconnaît qu'il a parfaitement été mis en mesure de prendre connaissance de cette législation et qu'il demeure en conséquence le seul responsable en cas d'utilisation frauduleuse des attestations fiscales délivrées par Easy'Home. Easy'Home s'engage à envoyer au client au plus tard le 1er Mars de l'année suivante un récapitulatif des interventions effectuées et payées l'année précédente, qui servira d'attestation fiscale pour obtenir éventuellement une réduction d'impôts ou un crédit d'impôt. La délivrance de l'attestation fiscale ne pourra se faire que sous réserve du règlement complet et effectif de toutes les sommes dont le client resterait redevable envers Easy'Home. Le client reconnaît savoir que les avantages fiscaux en vigueur à la date de signature du contrat sont susceptibles d'être modifiés par l'Etat à tout moment.

6- CAS DE FORCE MAJEURE

Tout événement indépendant de la volonté de Easy'Home et ayant pour conséquence un dysfonctionnement des services de Easy'Home tel que notamment grève ou maladie de son personnel, grève des moyens de transport ... est défini comme un cas de force majeure. La survenance d'un tel événement a pour effet de suspendre toutes les obligations contractuelles de Easy'Home.

7- CONTESTATIONS

Malgré tous les efforts de Easy'Home pour satisfaire les attentes de ses clients; il peut se présenter des situations où le client se déclarera non satisfait. Dans ce cas, le client devra prendre contact avec Easy'Home soit par mail easy-home@orange.fr soit par téléphone 04.78.35.29.40 au plus tard 48h après la fin de la prestation qualifiée de non satisfaisante par le client. Easy'Home s'engage à prendre contact avec le client au plus tard 48h après avoir pris connaissance du message du client et mettra alors tout en œuvre pour le satisfaire dans la limite de ses obligations contractuelles.

8- RESPONSABILITE – ASSURANCE

Easy'Home déclare être assuré pour les dommages qui pourraient être causés par les intervenants. Elle ne saurait toutefois être tenue responsable des dommages dus à la défectuosité des matériels et produits d'entretien fournis par le client. Le client s'engage à signaler immédiatement le dommage par téléphone, et à le confirmer par écrit, au plus tard dans les 72 heures suivant la prestation, par mail. Tout signalement de dommage hors le cadre de cette procédure ne sera pas pris en considération.

9- CLAUSE PENALE - NON SOLLICITATION DE PERSONNEL

Les intervenants de Easy'Home ne peuvent recevoir du client aucune délégation de pouvoir sur ses avoirs, biens ou droits, toute donation, tout dépôt de fond, bijoux ou valeurs. Sauf autorisation écrite et préalable de Easy'Home, le client s'interdit d'employer de manière directe ou indirecte tout salarié qui lui aurait été proposé par Easy'Home pour effectuer les prestations. Cette interdiction est limitée à un an à compter du règlement de la dernière facture établie par Easy'Home. En cas de non-respect de cette obligation, le client serait tenu de payer immédiatement à Easy'Home, à titre de clause pénale, une indemnité égale à 20% de son salaire brut annuel.

10- MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT

Easy'Home se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes conditions générales d'abonnement. Dans ce cas, Easy'Home informera le client des nouvelles conditions générales d'abonnement en respectant un préavis d'un mois avant leur date d'application effective. Les nouvelles conditions générales d'abonnement s'appliqueront de plein droit pour les prestations effectuées à compter de leur date d'application. Tout client ne souhaitant pas se soumettre à ces nouvelles conditions générales d'abonnement aura la possibilité de résilier son abonnement conformément aux prescriptions de l'article 3 des présentes. La continuité des prestations par le client entraînera son acceptation pleine et entière des nouvelles conditions générales d'abonnement.

11- INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données à caractère personnel demandées au client lors de la prise de commande sont indispensables à la passation de celle-ci. Elles seront conservées le temps nécessaire à cette finalité. Toutefois, et conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le client bénéficie d'un droit d'accès et, le cas échéant, de modification, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant en écrivant à l'adresse suivante : Easy'Home – Bat K – Allée des Terrasses – 69570 Dardilly

Par ailleurs, les informations communiquées pourront également être utilisées à titre promotionnel et/ou publicitaire par Easy'Home ou par l'un de ses partenaires. Si le client ne souhaite pas que les données à caractère personnel le concernant soient utilisées dans ce cadre, il devra le signaler à Easy'Home lors de la signature du présent abonnement en cochant la case ci-dessous. Il pourra revenir à tout moment sur cette décision en écrivant à Easy'Home à l'adresse indiquée ci-dessus.

Je n'accepte pas que les données à caractère personnel communiquées à Easy'Home soient utilisées à titre promotionnel et/ou publicitaire par Easy'Home ou par l'un de ses partenaires

Signature du client avec la mention « lu et approuvé » :